

Communiqué de presse

Droits des personnes en situation de handicap : le Comité de l'ONU donne une mauvaise note à la Suisse. Et en Valais ?

Sion, le 05.04.2021

Après un examen approfondi, le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU (Comité CDPH) a soumis, la semaine dernière, ses observations finales à la Suisse. Le constat est grave : la Suisse viole à bien des égards les droits des 1,8 million de personnes handicapées. L'inclusion exigée par la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est encore trop peu vécue à tous les niveaux de l'Etat et dans la société. Et c'est aussi le cas en Valais.

« Les recommandations du Comité montrent un très grand besoin de rattrapage en Suisse, dans de nombreux domaines et de manière fondamentale », déclare Markus Schefer, professeur de droit public à l'Université de Bâle et membre du Comité CDPH. C'est pourquoi le 9 mars dernier, plus d'un millier de personnes avec et sans handicap, dont de nombreux Valaisannes et Valaisans, ont manifesté à Berne pour réveiller la politique suisse de son sommeil.

Absence de stratégie globale

Le Comité critique la Suisse pour l'absence d'une stratégie globale de mise en œuvre de la CDPH. Il est indispensable que la Confédération et les cantons établissent, avec les organisations de personnes en situation de handicap, un plan d'action qui fixe les priorités, les compétences, un calendrier ainsi que le budget nécessaire.

« Avec la nouvelle loi cantonale sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap, le Valais a fait son travail sur le plan légal. Nous attendons maintenant qu'elle soit mise en œuvre rapidement dans toutes ses dimensions » relève Maud Theler, présidente de Forum Handicap Valais-Wallis (FH-VS). « Nous attendons aussi une révision de la politique valaisanne en faveur des personnes en situation de handicap qui n'a plus été remise à jour depuis plus de dix ans. »

Mise en œuvre insuffisante dans tous les domaines de la vie

Selon le Comité de l'ONU, le respect des droits et libertés fondamentales des personnes en situation de handicap doit être amélioré dans pratiquement tous les domaines de la vie.

Tout comme le Comité, les organisations d'aide et d'entraide valaisannes attendent notamment des progrès dans le domaine du libre choix du lieu de vie. Elles appellent à poursuivre le processus de « désinstitutionnalisation », par le développement de prestations de soutien permettant un logement indépendant.

FH-VS est également préoccupé par les difficultés qu'ont les personnes en situation de handicap à accéder au premier marché du travail. « Les employeurs valaisans doivent se libérer de leurs préjugés et adapter leurs postes de travail, car les employé-e-s en situation de handicap ont souvent des compétences nettement sous-estimées. » déclare Werner Jordan, vice-président de FH-VS. Pour permettre cette évolution, les offres de soutien pour les employeurs et les personnes concernées, en particulier le job-coaching, doivent être étendues.

Parmi les autres éléments mis en évidence dans le rapport du Comité et qui concernent particulièrement le Valais, FH-VS relève la nécessité de lever rapidement les restrictions et obstacles dans le domaine des droits politiques dont sont actuellement privées les personnes sous curatelle de portée générale. Ou encore de garantir l'accessibilité de la communication de nos autorités par la langue des signes, le langage simplifié et l'écriture braille, ainsi que par la généralisation des boucles à induction pour malentendants et l'accessibilité des sites web.

Les recommandations du Comité de l'ONU sont sans ambiguïté : en Suisse comme en Valais, il est temps d'agir ! Les personnes en situation de handicap ne sont plus disposées à attendre davantage pour participer à la vie en société de manière égale et autonome.

L'association Forum Handicap Valais-Wallis est l'association faitière des organisations valaisannes de personnes en situation de handicap. Elle œuvre en faveur d'une société inclusive et s'engage pour la suppression des obstacles qui empêchent encore trop souvent les personnes en situation de handicap de participer pleinement à la vie en société. Interlocutrice des services politiques et administratifs, l'association travaille également en coordination avec la Commission cantonale du handicap. FH-VS compte 34 associations d'aide et d'entraide actives dans le canton.

Pour toute question, veuillez vous adresser à :

Maud Theler, Présidente FH-VS, 079 566 23 41 / maudth@hotmail.com
Werner Jordan, Vice-président FH-VS, 079 252 10 30 / w.jordan@bluewin.ch